

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2024-065**

L'an deux mille vingt quatre, le 11 avril à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29 mars 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 22  
 votants : 25

OBJET :

Club de TRIATHLON  
Versement d'un complément  
de subvention au titre de  
l'année 2024

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Catherine L'OFFICIAL, Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY.

Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Laurent GORYL  
Francis CUBERTAFON donne pouvoir à Daniel BOISSERIE  
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Roland POURCHET

Rapporteur : L. GORYL

Vu la délibération n°2023-120 du 19 octobre 2023 reconnaissant le Club de Triathlon parmi les associations sportives reconnues d'intérêt communautaire ;

Vu le contrat de concession de service public relative à l'exploitation du complexe Villasport signé le 20 novembre 2022 ;

Considérant la fermeture du complexe Villasport du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 29 février 2024 ;

Considérant qu'un aléa dans la livraison des carrelages de Villasport a conduit la Communauté de Communes a reporté la fin des travaux de réfection de la halle intérieure de Villasport ;

Considérant que durant cette fermeture, le club de triathlon se voit contraint de délocaliser ses séances d'entraînement à l'Aquapolis à Limoges jusqu'aux vacances de printemps ;

Considérant le surcoût que cela représente pour le club et sa demande de subvention en découlant ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide** d'attribuer une subvention de 442,46 € au club de triathlon ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif au présent dossier.

Le secrétaire

R. POURCHET

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président

P. DARY



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.